



Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir d'apprendre votre arrivée dans la Cité Médiévale ou ses proches abords.

Comme vous avez sans doute pu le constater, le centre ancien de Liverdun a un cachet particulier, que nous souhaitons préserver. Il est la vitrine de notre ville.

Tous les immeubles qui le composent se situent dans **le périmètre de protection des abords des monuments historiques**. Cela conduit à l'élaboration de règles particulières visant à valoriser et protéger votre patrimoine et celui de la ville.

Nous vous rappelons que toute modification de l'aspect extérieur d'une construction* est soumise à la délivrance d'une autorisation préalable par le maire, même si cette modification n'est pas visible depuis le domaine public. Il peut s'agir d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux. Ce dossier sera soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Service Urbanisme de la Ville (urba@ville-liverdun.fr 03 83 23 48 82) se tient à votre disposition pour tout renseignement relatif aux règles à respecter, aux autorisations administratives ou à toute question concernant les matériaux à mettre en œuvre.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey, dans le cadre de son Pacte Territorial, propose des aides pour certains travaux. Renseignements auprès du Guichet de l'Habitat (03 83 49 81 19 ou habitat@bassinpompey.fr). Certains travaux peuvent être également subventionnés par la commune. Renseignements auprès du Service Urbanisme de la Ville (urba@ville-liverdun.fr 03 83 23 48 82)

En vous souhaitant la bienvenue dans la Cité Médiévale, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le maire

Sébastien DOSE



*Extension, surélévation, percements de nouvelles ouvertures, mais aussi remplacement toiture, remplacements de menuiseries existantes : fenêtres, portes d'entrée ou de service, portes de garage, volets, ravalement de façade, mise en peinture de menuiseries, etc...